

AVIS DE PROMULGATION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1133-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT N°969-18 SUR LES
PERMIS ET CERTIFICATS ET VISANT À EFFECTUER LA CONCORDANCE AVEC LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 février 2025, le Règlement numéro 1133-25 amendant le Règlement n°969-18 sur les permis et certificats et visant à effectuer la concordance avec le schéma d'aménagement régional.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la greffière-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 sans interruption et le vendredi sur rendez-vous seulement

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Julienne, ce douzième (12^e) jour du mois de février deux mille vingt-cinq (2025).

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière